

## EXTRAITS DES RELEVÉS DE DECISIONS DU BUREAU EXECUTIF ET DU CA

### Bureau Exécutif du 7 Septembre 2006

#### I/ ADMINISTRATION

##### • Evolution des licences : un projet au service des clubs

**Décision 3** : Le BE adopte à l'unanimité, aux fins de débat avec le terrain, les mesures présentées dans le document «Evolution des licences - un projet au service des clubs »

Pour consulter ce document :

[http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_7\\_09\\_06\\_annx1.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_7_09_06_annx1.pdf)

Il retient également l'idée d'en faire un projet transversal en rappelant les actions des Départements/Commissions tournées vers la progression des licences, et se prononce sur la mise en place d'expérimentations au travers de la contractualisation avec divers clubs sur les mesures qui seront retenues au final, après débat avec le terrain.

##### • Conventions avec les ligues

**Décision 4** : Le BE adopte à l'unanimité les grands principes de la Convention entre la FFVoile et les Ligues Régionales qui devront être présentés lors du prochain colloque de la Vie Fédérale et lors du prochain Conseil des Présidents des Ligues.

##### • Refonte du site Internet FFVoile

**Décision 6** : Le BE valide à l'unanimité les objectifs de refonte du site Internet de la FFVoile et convient de la mise en œuvre du projet, par les services internes de la FFVoile, et de la livraison d'une première maquette fonctionnelle du site Internet dans un délai de 3 mois, afin de procéder à une mise en ligne pour la fin de l'année.

#### II/ PRATIQUES COMPETITIVES

##### Département Habitable

##### • Mondial J80

**Décision 8** : Le BE, à l'unanimité, attribue à la SN Trinité le Mondial J80 qui aura lieu du 1 au 7 Juillet 2007.

##### • Calendrier

**Décision 10** : Le BE adopte les grands principes d'évolution de l'inscription d'une compétition au calendrier officiel, à savoir une modification du règlement sportif de la FFVoile définissant :

- une procédure particulière pour les épreuves donnant un montant de prix supérieur à 15000 €.
- une procédure de saisie permettant d'identifier les minima de nations et de participants pour obtenir le niveau «IN» (International) en France.
- une procédure de saisie permettant d'identifier les courses soumises au règlement des Directeurs de Course.

**Décision 11** : Le BE de la FFVoile instaure également la création d'une commission calendrier chargée d'instruire les dossiers spécifiques avant décision par les organes politiques fédéraux. Sa composition sera validée au prochain BE.

**Décision 12** : Le BE souhaite que cette évolution soit applicable à partir de la saison sportive 2008.

#### III/ REGLEMENTATION

##### Direction de Course

##### • Modification du règlement FFVoile des Directeurs de Course

**Décision 13** : Le BE décide à l'unanimité de reproduire en 2007 le système mis en place en 2006, et aucune liste de Directeur n'est communiquée. Les organisateurs solliciteront la nomination d'un Directeur.

Les critères de retrait de l'habilitation de la qualité de Directeur de Course devront être définis et inscrits dans le Règlement d'ici à fin 2007.

#### IV/ DIVERS

##### • Nomination d'un représentant fédéral en tant que suppléant au CA de FSN

**Décision 15** : Le BE désigne à l'unanimité Claude DAYON.

### Bureau Exécutif du 13 Septembre 2006

#### I/ ADMINISTRATION

##### • Affiliations

**Décisions 2 et 3** : Le BE se prononce favorablement pour les affiliations et les renouvellements des conventions d'affiliation des établissements suivants :

- ASSOCIATION LOCALE
  - . COTE D'AZUR : Sillages.
  - . PAYS DE LA LOIRE : Fédération des Œuvres Laïques 85 - Section voile.
- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'AFFILIATION des établissements (collectivités territoriales)
  - . PAYS DE LA LOIRE : 85905 Mairie de Longeville / mer.
  - . LORRAINE : 55902 Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine.
  - . LANGUEDOC ROUSSILLON
    - 11901 Office Municipal du Tourisme de Gruissan
    - 34901 Ecole de voile municipale de Sète
    - 34905 SODEAL
    - 34907 Centre Nautique Municipal de Balaruc les Bains
  - . COTE D'AZUR : 83905 Centre Nautique Municipal de Saint Raphaël.
  - . AQUITAINE : 33902 Mairie de Bègles.

#### II/ DIVERS

##### • Organisation du prochain conseil des ligues et réunion de l'Exécutif

**Décision 4** : Le BE retient les deux thèmes à traiter en groupe pour ce conseil :

- Evolution des licences (le samedi),
- Convention avec les ligues (le dimanche).

**Décision 5** : Le BE retient les 5 thèmes d'information abordés en plénière comme suit :

- Calendrier sportif (chiffres et évolution du règlement),
- Compte rendu des championnats de France Minimes et Espoirs et organisation 2007,
- Diplômes et titres fédéraux,
- Règlement sportif des ligues pour les sélections au championnat de France,
- 1<sup>er</sup> bilan de la mission de modernisation des EFV.

**Décision 6** : Pour les réunions du 13/10/2006, concernant l'exécutif fédéral, il est proposé que les commissions techniques qui le souhaitent se réunissent de 9H00 à 17H00.

Le BE recevra de 17h00 à 20H00 deux commissions (le président + 1 personne de la commission au choix du président de la commission si ce dernier le souhaite) et sera suivi d'un repas. Pour le 13/10, il est proposé de recevoir la Commission Féminine et la Commission Sport en Entreprise, sous réserve de leur disponibilité.

**Décision 7** : Ce format pour les réunions de l'exécutif précédant un conseil des présidents de ligue sera pérennisé pour la suite du mandat.

##### • Club des Supporters

**Décision 8** : Le BE valide la création du club des supporters de l'équipe de France de Voile pour les JO de Pékin et dont le contenu sera dévoilé au moment du colloque Vie Fédérale.

L'idée retenue est de prévoir une adhésion gratuite au club des supporters et d'intégrer si possible au maximum les dirigeants de la FFVoile au sens large. La communication prépare un document précisant les avantages liés aux adhérents du club, sachant que le BE souhaite qu'ils soient axés essentiellement vers des SMS d'info et de résultats en temps réel, des informations des entraîneurs sur place, également en temps réel...

### Bureau Exécutif du 12 Octobre 2006

#### I/ ADMINISTRATION

##### • Débriefing du colloque de la Vie Fédérale et incidence pour le conseil des ligues, et point sur le déroulement du Conseil des Ligues.

Présentation de la synthèse du colloque.

A la suite de la discussion sur le colloque Vie Fédérale et sur les colloques en général, le BE souhaite fixer les orientations suivantes :

- Il rappelle que les Ordres du jour et thèmes abordés lors des colloques/rassemblements doivent être soumis pour décision au BE (une info pour les élus sera faite à nouveau, et une note de service pour les permanents).
- Il est favorable aux réunions avec les personnels des ligues et des clubs, notamment sur un plan administratif.

- il souhaite que les personnels du siège soient plus proches du terrain.
- Il demande à ce que les publics et les sujets des colloques soient mieux ciblés, pour éviter de traiter les mêmes choses au conseil des Présidents de Ligue qui reste l'organe pour débattre des sujets de la politique fédérale.

Sur le plan de l'évolution des licences, des idées sont débattues, qui devront être partagées dans le cadre d'un groupe de travail.

**Décision 2 :** Le BE donne son accord sur les sujets et l'organisation du Conseil des Ligues.

Pour consulter ce document : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_12\\_10\\_06\\_annx1.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_12_10_06_annx1.pdf)

#### • Saisie simplifiée des licences temporaires dès 2007.

**Décision 3 :** Le BE en date du 12/10/2006 se prononce favorablement pour la mise en place dès 2007 de la saisie simplifiée des licences temporaires 1J, et 4J par l'intranet FFVoile, suite au programme testé et développé par le service informatique FFVoile.

L'année 2007 sera une année transitoire, et si des clubs n'étaient pas équipés d'informatique et/ou d'Internet, la faculté de commander des carnets de licences temporaires leur sera encore offerte auprès du service Licences et le nombre de licences commandées sera débité sur le compte club au moment de l'achat groupé.

Une communication en sera faite dans le cadre du dossier licence 2007 mis en ligne courant décembre 2006, ainsi que la mise en ligne du mode d'emploi pour les clubs avec une note d'explication sur notre site Internet.

## II/ PRATIQUES COMPETITIVES

### Voile légère

#### • Validation des candidatures pour les 3 chpts de France : Minimes - Espoirs Glisse - Espoirs Solitaire Equipage.

**Décision 6 :** Validation par le BE des candidatures pour les Championnats de France

- Championnat de France Minimes : CDV 56 pour 3 ans.
- Championnat de France Espoirs
  - . Glisse : Ligue Poitou Charente, pour 3 ans.
  - . Solitaire Equipage : USAM Brest, pour 2 ans.
  - . Extrême Glisse : Nautisme Pays Blanc, pour 1 an.

#### • Tranches d'âges pour les championnats de France Minimes et Espoirs de 2007 à 2009

**Décision 7 :** Le BE valide les tranches d'âges présentées pour les championnats de France Minimes et Espoirs, de 2007 à 2009.

Pour consulter ce document : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_12\\_10\\_06\\_annx3.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_12_10_06_annx3.pdf)

#### • Modalités de sélection pour le Mondial ISAF Jeunes 2007

**Décision 8 :** Le BE donne son accord pour présenter le règlement sur les modalités de sélection pour le mondial ISAF Jeunes 2007.

Pour consulter ce document : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_12\\_10\\_06\\_annx4.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_12_10_06_annx4.pdf)

### Département Habitable

#### • Championnat de France Monotype (CFMH)

**Décision 10 :** Le BE valide la date du CFMH 2007 du 18 au 21 Octobre.

Il préconise l'évolution suivante (à travailler en 2007) pour les éditions 2008 et suivantes :

#### **Décision 11 :**

Alternance du Site sur les façades maritimes :

Lieu : le sud de la France (par exemple au COYCH).

Epreuve support : Novembre à Hyères Monotypes.

Durée d'attribution : 2 ans.

Puis, 2 ans dans l'ouest de la France (par exemple à l'école Navale).

Epreuve support : Grand prix de l'Ecole Navale.

Durée d'attribution 2 ans.

#### • Championnat de France Inter série 2007

**Décision 12 :** Suite au désistement de la SRV Anancy, le BE valide la candidature du CV Cazaux Lac, et valide également les nouvelles dates du championnat de France à l'ascension 2007.

#### • Championnat de France Espoirs Match Racing 2007

**Décision 13 :** Le BE valide la candidature ASN Quiberon - ENV du 1 au 4 novembre 2007.

#### • Création de la commission Calendrier

**Décision 15 :** Le BE désigne les membres suivants de la "commission Calendrier", décidée par le BE du 07/09 dernier :

Responsable : Henry Bacchini

Membres : C.Aulnette (arbitrage et réglementation), I.Bala (Informatique), M.Bouvet, D. Flamme, C.Hovsepian (départements sportifs), C.Favillier (Communication), et selon les sujets en cas de besoin B.David et B.Bonneau.

#### • Epreuves Internationales 2007

**Décision 16 :** Championnat du Monde J80 = accord du BE.

**Décision 17 :** Championnat du Monde Raceboard = accord du BE.

**Décision 18 :** Championnat du Monde Match Racing Féminin = accord du BE.

## III/ COMMISSION DES DIRECTEURS DE COURSES

**Décision 20 :** Attendu que lors de l'édition "papier" du Calendrier FFVoile 2007, une partie des compétitions et des Directeurs de courses de ces compétitions ne seront pas connus, le BE accepte que soit précisé à l'aide d'un astérisque et d'une mention particulière que certaines épreuves ne sont pas définitives donc susceptibles de modification notamment en ce qui concerne la désignation du Directeur de course.

## Bureau Exécutif du 12 Novembre 2006

### I/ ADMINISTRATION

#### • Salon Nautique/soirée des champions /conférence de presse FFVoile

**Décision 2 :** Le BE valide la note modifiée présentée par E. Coquerel relative à la journée du 04/12/2006, ainsi que la note des nominés pour les trophées.

Notes à consulter sur : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_12\\_11\\_06\\_annx1.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_12_11_06_annx1.pdf)

Et : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD\\_BE\\_12\\_11\\_06\\_annx2.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/BE/RD_BE_12_11_06_annx2.pdf)

#### • Information sur Bilan et Perspectives du Département Vie Fédérale

**Décision 3 :** Validation du BE sur ce doc prévoyant notamment la création d'une newsletter Clubs FFVoile, et la mise en place des réseaux "directeurs de clubs et permanents de ligues".

#### • Newsletter clubs FFVoile

**Décision 5 :** Accord du BE pour la publication de cette newsletter pilotée par la Vie Fédérale.

## II/ PRATIQUES COMPETITIVES

### Département Habitable

#### • Championnat de France de Course au Large en solitaire (CFCLS) 2007 et suivants

**Décision 7 :** Le BE de la FFVoile entérine le Circuit CFCLS 2007 :

- Trophée BPE - Belle Ile en Mer / Marie Galante - Départ : 25 mars 2007.

- La Solitaire Afflelou-Le Figaro - Départ Caen : 24 juillet (jusqu'au 24 août 2007).

- Finale du Championnat de France de Course au Large en Solitaire - Ex Route du Ponant (1-15 octobre 2007).

La Classe Figaro doit donc proposer à la FFVoile une compétition méditerranéenne en Solitaire les années paires, dont le parcours devra passer par le Languedoc Roussillon, pour remplacer le Trophée BPE quand il n'a pas lieu. Le BE valide la date du CFMH 2007 du 18 au 21 Octobre.

#### • Modification du circuit du championnat de France des équipages (CFE) 2007, et suivants.

**Décision 8 :** Le BE de la FFVoile entérine le Circuit CF Equipage 2007 :

- Grand Prix Atlantique - APCC Pornichet - 4 au 8 mai 2007.

- Tour de France à la Voile - Dunkerque / Marseille - 28 juin / 28 juillet 2007.

- La Route des Iles - Défi Marseille / SN de Marseille - 15 au 22 septembre 2007.

#### • Mention spéciale pour le calendrier papier de la FFVoile.

**Décision 9 :** Le BE adopte le principe d'une mention spécifique à chaque épreuve, rappelant que son inscription définitive au calendrier reste soumise au fait de remplir certaines obligations complémentaires.

### V/ DIVERS

#### • Proposition CND

**Décision 15 :** Accord pour proposer les noms suivants au vote du CA, comme membre de la CND.

Titulaire : Christian Ponthieu en lieu et place de Dominique Chauvet.

Suppléant : Cédric Poulligny.

#### • Epreuves internationales

**Décision 17 :** Accord du BE pour proposer au CA l'acceptation du championnat du Monde Funboard à Hyères en octobre 2007.

**Décision 18 :** Accord du BE pour que la FFVoile se porte candidate à l'organisation en France du championnat du monde Jeune ISAF 2012.

#### • Aspogest

**Décision 19 :** Suite à une note de LAE sur une nouvelle stratégie de commercialisation du logiciel ASPOGEST, le BE donne son accord pour approfondir l'étude de cette proposition, d'une part dans le cadre des discussions sur l'informatisation de la licence Enseignement, et d'autre part dans le cadre de la mise en place par la FFVoile d'un logiciel de gestion des clubs FFVoile.

Ce débat aura lieu notamment dans le cadre du groupe de travail "licence".

# EXTRAIT RELEVÉ DE DECISIONS DU CA DU 18/11/2006

## I) Election au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif

### 1.1/ Election d'un nouveau membre au CA (catégorie des représentants des associations affiliées)

Suite au décès de Françoise Pascal, il y a vacance d'un poste au Conseil d'Administration dans la catégorie des représentants des associations affiliées.

L'article 17 des statuts de la FFVoile précise que lorsqu'il n'y a qu'une liste (avec en conséquence, tous les membres de la liste élus), il est procédé lors de l'AG la plus proche, à une nouvelle élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Un appel à candidature pour un poste au CA sera donc mis en place pour cette élection lors de la prochaine AG.

### 1.2/ Election d'un nouveau membre au BE

Suite au décès de Françoise Pascal, il y a vacance d'un poste au Bureau Exécutif.

L'article 28 des statuts de la FFVoile précise que : les postes vacants au sein du Bureau Exécutif pour quelque cause que ce soit, à l'exception de la révocation collective du Conseil d'Administration, sont pourvus sans délais par le Conseil d'Administration sur proposition du Président. Le conseil d'Administration statue à la majorité des membres présents....

Le Président propose au vote du CA comme membre du BE : Christian Peyras.

Inscrits présents : 21 - Pour : 17 - Abstentions : 2 - Contre : 1 - non votant : 1

**Décision 1** : Christian Peyras est élu au Bureau Exécutif, et devra démissionner de son poste de président de ligue Midi Pyrénées.

## II) ADMINISTRATION

### 2.1/ Département Vie Fédérale

#### Budget modifié

Le trésorier fait part des modifications à apporter, notamment concernant le département Développement en dépenses et recettes liées à des produits spécifiques pour 20 K€.

Retraitement des amortissements pour 25 K€.

Risque de 23 K€ sur la SOF, la subvention de la Région PACA n'étant pas assurée.

Baisse des travaux sur l'immeuble de 15 K€ suite à l'obtention de la conformité avec le permis de construire. L'EPMR ne sera pas réalisé, par contre un aménagement sera étudié et mis en place pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Diminution du poste Informatique (-10 K€).

Augmentation des postes Assistance Juridique (+7K€) ; Voile Légère (+7K€) ; Amortissements (+22K€).

Le budget 2006 révisé s'équilibre en dépenses recettes à 9784 K€.

**Décision 2** : Le CA approuve à l'unanimité le budget 2006 corrigé.

### 2.2/ Information sur la décision de saisie simplifiée de la licence temporaire pour 2007

Le BE en date du 12 Octobre 2006 s'est prononcé favorablement pour la mise en place dès 2007 de la saisie simplifiée des licences temporaires 1 Jour et 4 Jours par l'Intranet de la FFVoile, suite au programme testé et développé par le service informatique de la FFVoile.

L'année 2007 sera transitoire, et si des Clubs ne sont pas dotés d'informatique et d'accès à Internet, la faculté de commander des carnets de licences temporaires leur sera encore offerte.

### 2.3/ Dissolution du CDVoile 04

**Décision 3** : Le CA en date du 18 Novembre 2006 procède à la dissolution du Comité Départemental de Voile 04 et à la transmission de l'ensemble des missions du CDVoile 04 à la Ligue Alpes Provence qui représentera la FFVoile dans le département des Alpes de Haute Provence (04).

En marge de ce cas, le CA souhaite qu'une étude soit entreprise sur la situation des CDVoile (rapprochement, dissolution et prise en charge des problématiques du département par la ligue...) et que des solutions (mode d'emploi) soient proposées.

### 2.4 / Commission Formation

#### 2.4.1 - Modification du règlement des diplômes

- Article 2 :

Remplacer le 2ème paragraphe ("*La formation peut débuter à partir de l'âge de 17 ans, sauf pour la formation des arbitres qui ne s'adresse qu'à des candidats majeurs. A titre de dérogation exceptionnelle, la FFVoile ou la ligue régionale de voile peut accepter l'entrée en formation d'un(e) candidat(e) dès l'âge de 16 ans notamment si son niveau de pratique personnel le justifie. Cette dérogation ne s'applique pas aux formations d'arbitres.*") par un troisième et dernier paragraphe suivant :

*"La formation aux premiers niveaux de diplômes et de qualifications délivrés par la FFVoile peut débuter à partir de l'âge de 16 ans révolus. Sous réserve de validation de leur niveau technique voile (unités de compétence technique -UCT- numéros 1-1 et 1-2 définies en annexe 3) et dans la limite de leurs autres compétences techniques (UCT 2 à 5) et pédagogiques (unités de compétences capitalisables -UCC- définies en annexe 5), les stagiaires en formation de Moniteur FFVoile peuvent exercer à partir de l'âge de 16 ans révolus (sous réserve de l'autorisation parentale), dans le cadre de l'alternance, une fonction bénévole d'aide aux moniteurs, sous la responsabilité d'un tuteur ou maître de stage habilité, dans les conditions définies par le responsable technique qualifié de l'activité considérée. L'ensemble des certifications validées et datées figurent sur le livret de certification du stagiaire en formation".*

- Article 3 :

Remplacer la dernière phrase du dernier paragraphe ("*Les diplômes et qualifications de la FFVoile ne sont délivrés qu'à partir de l'âge de 18 ans révolus.*") par la phrase suivante :

*"Les diplômes et qualifications de la FFVoile sont délivrés à partir de l'âge de 18 ans révolus. Les qualifications de premier niveau (animateur sportif, arbitre de club) peuvent être délivrées à partir de l'âge de 16 ans révolus; dans ce cas, l'autorité tutorale obligatoire est assurée par un licencié majeur et qualifié."*

**Décision 4** : Le CA approuve à l'unanimité moins 1 abstention la modification proposée des articles 2 du règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile.

#### 2.4.2 - Expérimentation d'une formation actualisée aux fonctions de moniteur FFVoile

"Afin d'expérimenter les évolutions souhaitables de la formation et de la certification des Moniteurs FFVoile, les centres de formation habilités et les formateurs habilités pourront mettre en place des formations expérimentales de Moniteurs FFVoile sous réserve d'une autorisation préalable de la ligue de leur ressort territorial, ou auprès de l'autorité nationale pour les Glénans et l'UCPA. Les autorisations seront accordées par l'autorité régionale ou nationale de la FFVoile en regard de l'intérêt des évolutions expérimentées et des conditions de cette expérimentation, en particulier celles relatives au plus strict respect de la qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers. Un rapport d'expérimentation doit être adressé à l'autorité nationale de la FFVoile dans les deux mois francs suivants la fin de la mise en œuvre."

**Décision 5** : Le CA adopte à l'unanimité la résolution relative à l'expérimentation, et délègue sa mise en œuvre au Bureau Exécutif.

## III) PRATIQUES COMPETITIVES

### 3.1/ Département Habitable

#### 3.1.1- Modification de l'article VIII-3 du règlement du CF Monotype Habitable pour 2007

Nouvelle rédaction :

VIII-3 Une Classe monotype admissible selon l'article VII du Règlement 2007 du CFMH devra avoir au moins 15 équipages inscrits au CFMH 2007.

**Décision 6** : Le CA adopte à l'unanimité la nouvelle rédaction de l'article VIII-3.

#### 3.1.2 - Championnat de France de Course au Large en Solitaire 2007 et suivants

Suite à la décision du BE du 12/11/2006, le circuit du Championnat de France de Course au large en solitaire est composé des 3 épreuves suivantes :

- Trophée Banque Privée Européenne (Belle Ile en Mer / Marie Galante) départ le 25 Mars 2007,
- La Solitaire Afflelou Le Figaro Départ de Caen le 24 Juillet 2007,
- Finale du Championnat de France de Course au Large en solitaire : Ex Route du Ponant du 1 au 15/10/2007.

La Classe Figaro doit donc proposer à la FFVoile une compétition Méditerranéenne en Solitaire les années paires, dont le parcours devra passer par le Languedoc-Roussillon et ce, pour remplacer le Trophée BPE quand il n'a pas lieu.

#### 3.1.3 - Modification circuit 2007 du Championnat de France des Equipages

Suite à la décision du BE du 12/11/2006, le circuit du Championnat de France de Course au large en Equipage 2007 est composé des 3 épreuves suivantes :

- Grand Prix Atlantique - APPC Pornichet du 4 au 8 Mai 2007
- Tour de France à la Voile - Dunkerque/Marseille du 28 juin au 28 Juillet 2007
- La Route des Iles - Défi Marseille / SN Marseille du 15 au 22 Septembre 2007

#### 3.1.4 - Modification de la règle d'attribution des titres de champion de France de Voile «Senior»

- Principe de base :

La FFVoile décide l'application du principe suivant : Les épreuves des Championnats de France (CF Monotypes - CFCL Solitaire - CF Equipage - CF Inter série Habitables - CF Seniors Voile Légère - Les CF VRC) sont ouvertes aux équipages français et étrangers.

Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur de l'épreuve, quelle que soit sa nationalité.

- Exception :

La participation d'équipages étrangers peut être limitée sur décision de la FFVoile, notamment pour éviter de modifier le format de l'épreuve.

- Modalités d'application :

a/ Les classes concernées peuvent demander à la FFVoile de refuser ou de limiter l'inscription d'équipages étrangers aux CF qui les concernent en donnant les raisons justifiant cette exception.

b/ Après accord formel de la FFVoile, la restriction pour l'inscription d'équipages étrangers sera dûment mentionnée à l'avis de course du Championnat de France concerné.

c/ Sans demande formelle d'une classe, le principe de base s'applique.

**Décision 7** : Le CA adopte à l'unanimité la modification de la règle d'attribution des titres de Champion de France de Voile «Senior».

#### 3.1.5 - Règle de constitution d'un équipage pour être considéré de nationalité française.

La moitié au moins des membres de l'équipage dont le skipper pour les habitables ou le barreur pour la voile légère, doit être de nationalité française et doit le justifier lors de l'inscription en pré-

sentant un document d'identité (passeport ou carte d'identité).

**Décision 8** : Le CA adopte à l'unanimité la règle de constitution d'un équipage pour être considéré de nationalité française.

### **3.2 / Département Voile Légère.**

#### 3.2.1 - Gradation des épreuves inscrites au calendrier de la FFVoile et Classement National des Coureurs

**Décision 9** : Le principe de gradation des épreuves est approuvé par le CA à l'unanimité moins 1 abstention. Un débat sera proposé au prochain CA de février 2007 et lors du prochain conseil des Ligues sur l'organisation des différents grades.

**Décision 10** : Le principe du Classement National des Coureurs FFVoile est approuvé par le CA à l'unanimité.

**Décision 11** : Le principe du Classement National des Coureurs FFVoile « Epreuves Régionales » est approuvé par le CA à l'unanimité.

#### **Echéanciers :**

- Expérimentation jusqu'en Juin 2007,
- Vote des ajustements éventuels du dispositif de gradation au CA de Juin 2007,
- Expérimentation du Classement National des Coureurs FFVoile jusqu'au CA de Novembre 2007,
- Vote des ajustements éventuels du dispositif du Classement National des Coureurs FFVoile au CA de Novembre 2007.

**Décision 12** : L'échéancier de la gradation des épreuves et du Classement National des Coureurs FFVoile est approuvé par le CA à l'unanimité.

#### 3.2.2 - Le championnat de France Senior 2007

Pour les classes 470, 505, Fireball, Snipe, Finn, Laser, Europe, Vent d'Ouest, Tempest, Formule 18 HC16, Dart 18, Spitfire, les titres seront attribués à l'issue du Championnat de France Senior qui se déroulera du 17 au 20 mai sur le Lac de Carcans Maubuisson, CV Bordeaux et CV Hourtin Médoc.

**Décision 13** : Le CA approuve à l'unanimité.

Dans le cadre de la réforme fédérale des Championnats de France Senior les Commissions Techniques Dériveur et Windsurf après avis des classes concernées proposent d'adopter le principe d'un circuit de trois épreuves à l'issue duquel un titre de Champion(ne) de France sera attribué(e).

- *Champion de France Senior Glisse, Race Board, Championne de France Senior Glisse, Race Board, Champion de France Senior Glisse, Formula Windsurfing, Championne de France Senior Glisse, Formula Windsurfing,*  
Brest du 7 au 9 mai, Dunkerque du 5 au 8 mai, La Tranche du 25 au 28 août.

- *Champion de France Senior Extrême Glisse, Championne de France Senior Extrême Glisse, Carro/Martigues du 27 avril au 3 mai, Carnac du 1<sup>er</sup> au 7 septembre, Wimereux du 1<sup>er</sup> au 7 novembre.*

- *Champion de France Star,*

Trophée du duc de Nemours du 28 au 30 avril Annecy, Coupe Nationale du 7 au 9 septembre Marseille, Régate Internationale de Noël du 27 au 30 décembre Nice.

- *Champion de France Dragon :*

L'AFSID Dragon est favorable à l'adoption de cette disposition dépendant la question doit être soumise à l'AG de la classe du 9 décembre 2006.

L'AFSID Dragon souhaite que le titre de Champion de France soit attribué au vainqueur du circuit quelle que soit sa nationalité.

**Décision 14** : Le CA approuve à l'unanimité et donne pour le champion de France Dragon mandat au BE pour la mise en place, si l'AFSID donne son accord suite à son AG.

#### 3.2.3 - Proposition de suppression de 2 titres au championnat de France Minimes dès 2007

Titres proposés à la suppression :

Champion de France Minimes Windsurf Bic 283 Garçon et Championne de France Minimes Windsurf Bic 283 Fille.

**Décision 15** : Le CA approuve à l'unanimité.

#### 3.2.4 - Proposition d'évolution de 2 titres Espoirs catamaran au championnat de France Espoirs « glisse » dès 2007

Titres proposés à évolution :

- Champion de France Espoirs catamaran HC 16 masculin/mixte, devient Champion de France Espoirs catamaran HC 16 Open

- Champion de France Espoirs catamaran SL 16 masculin/mixte, devient Champion de France Espoirs catamaran SL 16 Open.

\* Open = masculin, mixte et féminin.

**Décision 16** : Le CA approuve à l'unanimité.

#### 3.2.5 - Proposition de suppression de 2 titres Espoirs Formula Windsurfing au championnat de France Espoirs «Glisse» dès 2007, pour remplacement par un nouveau titre

Les titres de Champion de France Espoirs Formula Windsurfing Garçon et Championne de France Espoirs Formula Windsurfing Fille sont supprimés et remplacés par le titre de Champion de France Espoirs Formula Windsurfing Open\*.

\* Open = masculin et féminin.

**Décision 17** : Le CA approuve à l'unanimité.

#### 3.2.6 - Proposition d'évolution d'un titre Espoirs au championnat de France Espoirs «Extrême Glisse» dès 2007

Le Champion de France Espoirs Windsurf Slalom 42 Garçon devient Champion de France Espoirs Windsurf Slalom 42 Open\*.

\* Open = masculin et féminin.

**Décision 18** : Le CA approuve à l'unanimité.

#### 3.2.7 - Modification du point 5.2.1 du CA du 16/12/2005, filière Windsurf

Modification du point 5.2.1 du CA du 6/12/2005, Filière Windsurf. Pour la pratique Formula Windsurfing, labellisation d'un nouveau flotteur, Starboard 160 Tufskin et adoption de la jauge de grément Formula Expérience.

- Doc Windsurf 2006/2009, Organisation des Pratiques et Finalités Nationales par âge et type de compétition modifié, consultable sur :

[http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD\\_CA\\_18\\_11\\_06\\_annx1.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD_CA_18_11_06_annx1.pdf)

**Décision 19** : Le CA approuve à l'unanimité.

#### 3.2.8 Mode de sélection championnat Monde Junior ISAF 2007

Consultable sur : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD\\_CA\\_18\\_11\\_06\\_annx2.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD_CA_18_11_06_annx2.pdf)

**Décision 19** : Le CA adopte à l'unanimité les modalités de sélection.

### **IV) EPREUVES INTERNATIONALES**

**Décision 20** : Le CA approuve à l'unanimité, sous réserve de disposer de l'ensemble des documents nécessaires avant le 31/12/2006, l'organisation du championnat du Monde de Funboard du 3 au 7 Octobre 2007 à l'Almanarre, organisé par le Hyères Windsurf Organisation, et du Championnat du Monde Master du 6 au 13 octobre 2007 à Hyères par le COYCH.

**Décision 21** : Le CA approuve à l'unanimité les épreuves 2007 suivantes :

- championnat du Monde J80 à la Trinité sur mer : 1/07 au 7/07/2007.

- championnat d'Europe 14 pieds à Pornic : 20/06 au 23/06/2007.

- championnat d'Europe jeune Europe à Biscarosse : 11/08 au 07/08/2007.

- championnat du Monde 1 M à Larseukke : 13/10 au 20/10/2007.

- championnat du Monde match racing féminin à St Quay : 6 au 11/08/2007.

- championnat du Monde master Laser à Hyères : 6/10 au 13/10/2007.

### **V) ENSEIGNEMENT ET LOISIR**

#### **Département Développement**

##### **Point sur les actions du département**

Présentation du bilan de modernisation des EFV et des outils pédagogiques (DVD, Kit moniteur, mallette pédagogique ...).

Bilan du réseau Point Plage.

Présentation des documents Voile à l'Ecole et bilan des journées d'étude nationale de la voile scolaire du 6 au 9 novembre 2006 à l'ENV.

### **VI) COMMISSION DIRECTEURS DE COURSE**

#### **Modification du règlement des Directeurs de Course.**

Consultable sur : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD\\_CA\\_18\\_11\\_06\\_annx3.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD_CA_18_11_06_annx3.pdf)

**Décision 22** : Le CA entérine à l'unanimité le règlement modifié des directeurs de course voté par le CA du 23 Juin 2006, lequel devient le Règlement FFVoile - Direction de Course.

### **VII) COMMISSION MEDICALE**

#### **Modification du règlement médical**

Consultable sur : [http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD\\_CA\\_18\\_11\\_06\\_annx4.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv2006/ffvoile/documents/CA/RD_CA_18_11_06_annx4.pdf)

**Décision 23** : Le CA entérine à l'unanimité le règlement médical modifié, tenant compte des nouvelles obligations législatives.

### **VIII) COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE**

#### **Intégration de nouveaux membres au sein de la CND.**

**Décision 24** : Le CA constatant, en date du 18 Novembre 2006, l'empêchement définitif de Dominique Chauvet à siéger à la CND, procède à la nomination de Christian Ponthieu en tant que membre titulaire de la Commission Nationale de Discipline.

**Décision 25** : Le CA, à l'unanimité, procède à la nomination des membres suppléants de la Commission Nationale de Discipline de la FFVoile comme suit :

Messieurs Antoine Marcelaud - Cédric Pouligny - Dominique Serre - Claude Thourot

Ils sont élus tout comme les membres titulaires jusqu'à la fin de la présente olympiade soit jusqu'à la réunion du premier CA issu des élections qui se tiendront après les JO de 2008.

**Décision 26** : Le CA, à l'unanimité, procède à la nomination des membres suppléants de la Commission Nationale de Discipline Antidopage de la FFVoile comme suit :

Messieurs Antoine Marcelaud - Dominique Serre - Claude Thourot.

Ils sont élus tout comme les membres titulaires jusqu'à la fin de la présente olympiade soit jusqu'à la réunion du premier CA issu des élections qui se tiendront après les JO de 2008

### **IX) COMMISSION DES AGENTS**

Renouvellement de la commission des agents

**Décision 27** : Le CA approuve à l'unanimité la nouvelle composition :

M. Jacques Simon (Président) / M. Henry Bacchini  
M. Michel Duclot / M. Jacques Cathelineau  
M. Eric Marliot / M. Bernard Bonneau  
M. Vincent Berger / M. Luc Gelusseau  
M. Christian Le Pape / M. Gérard le Sausse  
M. Christian Joyard.

**Décision 28** : Le CA prend acte du renouvellement de tous les membres sauf pour Christian Le Pape. Ils ne pourront donc plus être désignés, à l'exception de M Le Pape.

### **X) Prochain Conseil d'Administration**

**Décision 29** - Vendredi 23 Février 2007 à Paris.